

19 octobre 2023

# Les collaboration avec les organismes dans le cadre des suivis externes et de la réinsertion sociale des usagers de l'INPL Philippe-Pinel

Présenté par ALEXANDRE NICOLE, M.Sc. criminologue

Collaboratrice : INDIRA LOUIS-SIDNEY, stagiaire à la maîtrise en criminologie.



Institut national  
de psychiatrie légale  
**Philippe-Pinel**  
AFFILIÉ À  
Université  
de Montréal

# Les Services externes

- Clinique d'évaluation du risque de violence (CERV)
- Service d'évaluation criminologique à la Cour
- Programme Réseau
- Clinique réseau jeunesse
- Programme d'évaluation et de traitement pour adultes auteurs de transgression sexuelle
- Programme d'évaluation et de traitement pour les adolescents présentant une déviance sexuelle
- Programme Transition-réadaptation

## Clinique d'évaluation du risque de violence (CERV)

### MISSION

Évaluer le risque et de proposer des avenues thérapeutiques aux équipes traitantes qui se trouvent dans une impasse clinique.

### CLIENTÈLE

Tous les département de psychiatrie ou clinique externe de la province

### SERVICES OFFERTS

- Évaluation du risque de violence
- Recommandations
- Soutient aux équipes d'intervention



## Service d'évaluation criminologique à la Cour

### MISSION

Évaluation criminologique à la demande du DPCP auprès des prévenus - détenus, chez qui on soupçonne un problème de santé mentale.  
(Précomparution et Enquête caution).

### SERVICES OFFERTS

- Assister la Cour dans l'orientation clinique et légale des personnes accusées
  - Aptitude, responsabilité criminelle, risqué de violence et remise en liberté
- Émettre des recommandations pour appuyer les orientations proposées
  - Ex: si libéré, condition de se présenter dans une urgence psychiatrique pour évaluation.



## Programme Réseau

### Expertise psychiatrique à la demande de la Cour

- Cour du Québec, chambre criminelle et pénale
- Différentes Cours municipales du Québec
- Service de probation

### Suivi psychiatrique conjoint

- Services externes des différents hôpitaux de la province
- Service de probation provincial
- Établissements de détention avec une référence d'un psychiatre de l'Institut

## Clinique Réseau Jeunesse

### MISSION

Services de consultation, d'expertise et d'intervention pour des adolescents (12 à 18 ans) présentant des problèmes sévères et complexes du comportement.

### LOIS

Les intervenants de ce programme écrivent des rapports autant pour la :

- Loi sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA)
- Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)



## Programme d'évaluation et de traitement pour les ADULTES présentant une déviance sexuelle

### MISSION

Le programme offre des services externes de consultation auprès d'adultes, hommes et femmes, ayant commis des abus sexuels ou présentant une fantasmagie sexuelle déviante.

### SERVICES OFFERTS

- Évaluation : diagnostics, recommandations thérapeutiques et à la gestion du risque
- Traitement
- Consultation clinique auprès des intervenants
- Formation
- Enseignement et recherche

## Programme d'évaluation et de traitement pour ADOLESCENTS auteurs de transgression sexuelle

### MISSION

Le programme pour adolescents de transgression sexuelle offre des services de consultation auprès des adolescents présentant une problématique sexuelle.

### SERVICES OFFERTS

- Évaluation et traitement des adolescents avec cette problématique
- Consultation clinique auprès des intervenants
- Formation
- Enseignement et recherche



## Programme Transition-réadaptation

### MISSION

Ce programme offre des services de suivi par une équipe multidisciplinaire visant la réintégration dans la communauté.

### CLIENTÈLE

- Personnes adultes ayant reçu des traitements à l'interne de l'INPLPP

## Programme Transition-réadaptation

### SERVICES OFFERTS

- Suivi psychiatrique et avec infirmier(ère)
- Suivi criminologique dans la communauté
  - évaluation de l'état mental
  - évaluation et gestion des facteurs de risque auto et hétéro-agressifs
- Suivi psychologique
- Intervention de groupe visant amélioration de l'estime de soi et la facilitation de la réintégration dans la société ;
- Suivi par l'équipe du SIS.



## Programme transition-réadaptation

### OBJECTIFS VISÉS

- Amélioration de la qualité de vie
- Faciliter la réintégration sociale
- Maintien de la stabilité de l'état mental
- Évaluation et gestion du risque de violence
- Éviter les réhospitalisations
- Éviter les récidives
- Évolution vers des soins prodigués dans un cadre le moins restrictif possible
- Mettre en oeuvre le processus de retour vers les services de proximité dès que l'état clinique du patient le lui permet

## Programme Transition-réadaptation

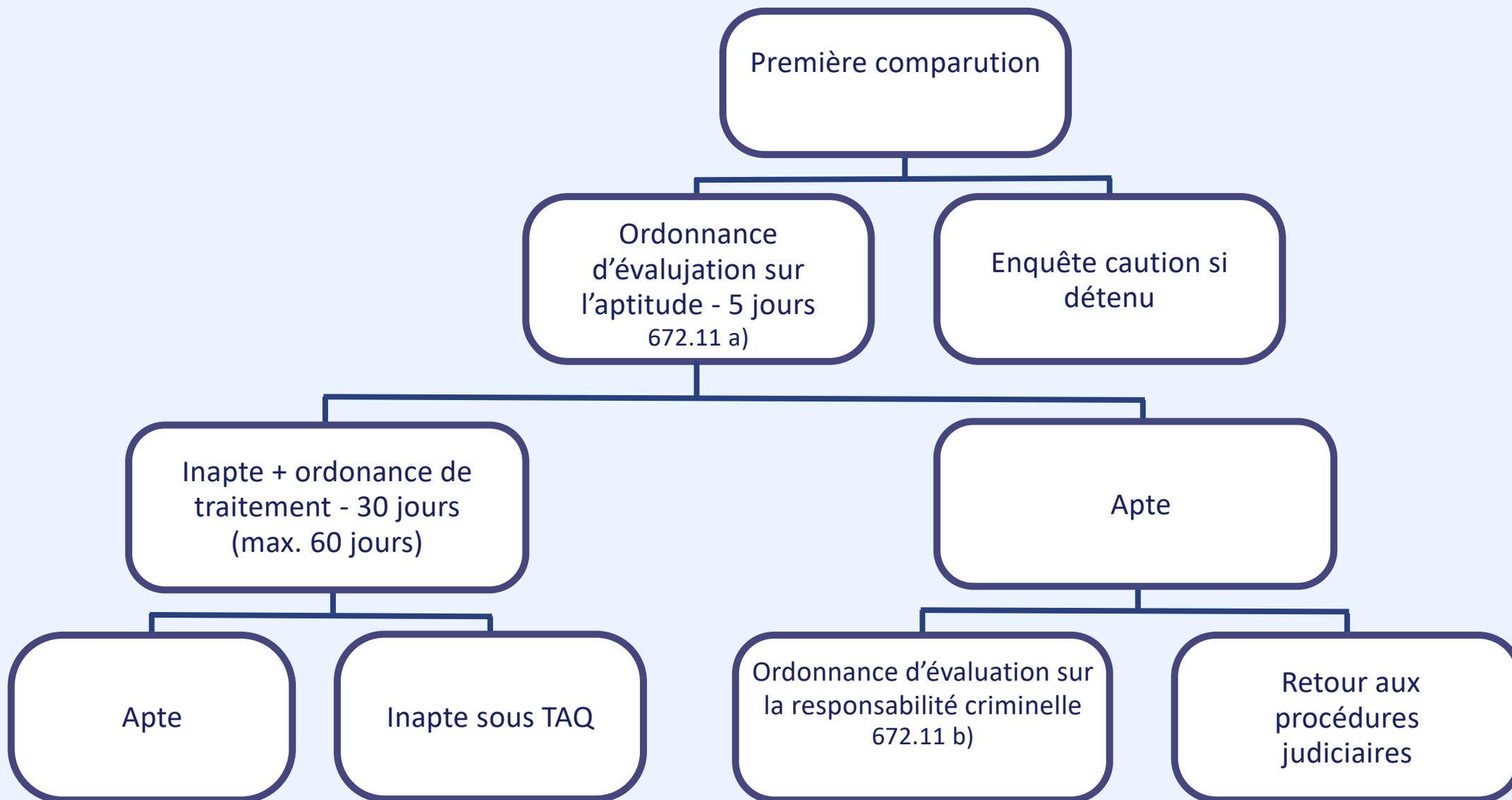
### Milieux de vie

- Foyers de groupe en psychiatrie légale
- Ressources transitoires
- Ressources intermédiaires / Ressources établissements
- Ressource de type familial
- Appartements supervisés (24/7 – 35/7)
- Appartements autonomes
- Centres de crise



# Les mandats légaux

Organisation du processus judiciaire



## La non responsabilité criminelle

### Troubles mentaux

16 (1) La responsabilité criminelle d'une personne n'est pas engagée à l'égard d'un acte ou d'une omission de sa part survenu alors qu'elle était atteinte de troubles mentaux qui la rendaient incapable de juger de la nature et de la qualité de l'acte ou de l'omission, ou de savoir que l'acte ou l'omission était mauvais.



## Ordonnance de la Commission d'examen (OCE)

1ère audience : 45 à 90 jours maximum suite au verdict (art. 672.47)

4 décisions possibles :

- Détention stricte
- Détention avec modalités
- Libération avec modalités (avec ou sans délégation de pouvoir)
- Libération inconditionnelle

## Ordonnance de la Commission d'examen (OCE)

### Détention avec modalités

- Ordonnance rendue par la CETM : la personne représente un risque important pour la sécurité du public et elle ne peut vivre en liberté sans la société, mais elle pourrait bénéficier de certaines modalités.
- Modalités possibles :
  - Sorties avec ou sans accompagnement, selon l'état clinique de la personne, à la discrétion de l'équipe traitante
  - Essais d'intégration dans une ressource d'hébergement
  - Thérapie de désintoxication en milieu fermé.

## Ordonnance de la Commission d'examen (OCE)

### Libération avec modalités

- Ordonnance rendue par la CETM : la personne représente un risque important pour la sécurité du public, mais ce risque sera contrôlé par les modalités imposées.
- Modalités possibles :
  - garder la paix
  - habiter dans un endroit approuvé par l'établissement
  - se conformer au plan de traitement et aux directives du médecin traitant
  - s'abstenir de consommer de la drogue, s'abstenir de consommer de l'alcool, se soumettre aux tests de dépistages.
  - toute(s) autre(s) modalité(s) fixée(s) par le tribunal.

## Autres status légaux

- Régimes de protection aux biens et/ou à la personne
- Ordonnance judiciaire de soins / hébergement
- Ordonnance de probation
- Libération conditionnelle (SCC)

## Nos recours légaux

La délégation de pouvoir

CETM donne au responsable de l'établissement de santé le pouvoir de réhospitaliser la personne contre son gré si son niveau de dangerosité pour la sécurité du public ou pour lui même est augmenté et le justifie.

La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (Loi P-38)

Gardes

- Préventive / provisoire
- En établissement



# Enjeux / spécificités de la clientèle

## Programme Transition-réadaptation

- Complexité des problématiques
- Clientèle présentant un double stigma : maladie mentale et violence
- Gestion de comportements violents
- Intervention individualisée selon le statut légal
- Intervention dans une grande variété de milieux de vie
- Délais rapides d'intervention
- Durée de suivi



# Présentation de cas

- CAS 1 : Application de la délégation de pouvoir
- CAS 2 : Levée inconditionnelle de mandat



# Des questions ?

